



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES



I. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations fournies par Meumeu et Compagnie. Les prestations proposées constituent une obligation de moyens et non une obligation de résultat. Tout règlement, total ou partiel, des prestations proposées par Meumeu et Compagnie entraîne l'acceptation des conditions générales de vente évoquées ci-dessous par le client, et cela sans réserve.

II. Présentation

La société est domiciliée au 161 chemin du centre, 01140 Garnerans, France et ci-après désignée sous le nom commercial Meumeu et Compagnie et représentée par le propriétaire: Cédric Meunier

Adresse : 161 chemin du centre, 01140 Garnerans
Numéro de SIRET : 102 113 000925 014
Immatriculé au Registre National des Entreprises (RNE)

Activité : l'hébergement familial de chien dans la limite de 2 animaux simultanément de la même famille et la visite de chien à domicile.
Les articles suivants précisent les modalités , obligations et responsabilités applicables aux prestations.

III. Désignation des prestations d'hébergement familial chien et les visites à domicile

Le prestataire propose les prestations suivantes pour l'hébergement familial :

- Le chien est apporté par le client au domicile du prestataire. La prestation comprend l'hébergement du chien (sans box , sans cage et terrain clôturé).
- Les services inclus sont : nourrissage de l'animal , balades , câlins , jeux , administration de médicaments seulement sur ordonnance vétérinaire.

Le dogsitter propose les prestations suivantes pour la visite à domicile:

- Se rend au domicile du client pour une première rencontre avec l'animal et pour déterminer les services, afin d'assurer le bien-être de l'animal
- Les services inclus sont : nourrissage de l'animal , balades , câlins , jeux , administration de médicaments seulement sur ordonnance vétérinaire, promenade(s) de quartier en laisse.
- Services complémentaires: le dogsitter peut assurer l'arrosage des plantes, relève du courrier, ouverture et fermetures des volets.

IV. Réservation

1. Hébergement familial

Le Client doit effectuer une réservation sur le site "Résanimo".

Le client certifie l'exactitude des informations transmises concernant son animal (état de santé, comportement, antécédents). Toute omission ou fausse déclaration pourra entraîner la résiliation immédiate de la prestation sans remboursement.

La réservation est effective après les signatures des parties.

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du contrat pour une réservation longue (à partir de 6 jours consécutifs).

Les heures d'arrivées et de départs seront définies d'un commun accord afin d'assurer la bonne organisation de l'entreprise.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES



2. Visite à domicile

Le Client doit effectuer une réservation sur le site "Résanimo".

La pré-visite est gratuite.

Le client certifie l'exactitude des informations transmises concernant son animal (état de santé, comportement, antécédents). Toute omission ou fausse déclaration pourra entraîner la résiliation immédiate de la prestation sans remboursement.

La réservation est effective après les signatures des parties.

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du contrat pour une réservation longue (à partir de 6 jours consécutifs).

Les heures des visites seront définies d'un commun accord afin d'assurer la bonne organisation de l'entreprise.

Un formulaire remise/retour des clés sera transmis.

Si le client demande une restitution des clés (ex: boîte aux lettres, un endroit à l'extérieur de la maison...) avec prise de photo, Meumeu&Compagnie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

IV. Tarifs et modalités de paiement

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses CGS et ses tarifs à tout moments. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la signature du contrat .

La durée des prestations et les tarifs applicables sont mentionnés dans le contrat de garde.

Les tarifs sont net en euros (TVA non applicable – article 293 B du CGI)

Le montant total à régler comprend le prix de base des prestations et les éventuels options payantes (frais kilométriques).

Le Client s'engage à fournir une quantité suffisante de nourriture pour la durée de la prestation et s'engage à rembourser les frais engagés par le Prestataire sur présentation du ticket de caisse s'il venait à en manquer.

Les règlements en espèces, virement bancaire (RIB sera fourni), virement par wero, chèque sont acceptés.

Hébergement pour chiens:

20 euros par journée débutée (1 chien)

30 euros par journée débutée (2 chiens de la même famille)

Visite à domicile:

14€ par visite

12€ par visite (minimum 2/jour)

Frais supplémentaire :

- Retard heure de départ : 6 euros par heure entamée
- Kms pour vétérinaire: 0,40€/km
- Kms si domicile du client > à 10 km: 0.40€ le km

V. Conditions de la prestation

1. Paiement de réservation – Pension et visites à domicile

Le solde est à réglé à l'arrivée, le premier jour ou au départ, le dernier jour.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES



2. Conditions d'hébergement familiale

Pour être admis à séjourner à la pension, votre animal devra :

- être identifié par puce électronique ou par tatouage comme l'oblige la loi,
- être traité contre les puces et les tiques,
- être vermifugé,
- être à jour de ses vaccins : Maladie de Carré, Parvovirose, Leptospirose, Hépatite contagieuse canine, Toux du chenil pour les chiens. Un animal ayant voyagé ou ayant été adopté hors de France devra être vacciné contre la Rage,
- avoir un comportement compatible avec la vie en pension (pas d'agressivité)

Les chiens catégorisés (catégorie 1 selon la loi en vigueur), les chiens issus de croisements avec des chiens relevant de cette catégorie ne sont pas acceptés.

L'alimentation n'est pas comprise dans le prix du séjour.

Le client s'engage à fournir au prestataire l'alimentation spécifique de leur animal en quantité suffisante et les effets personnels de l'animal (laisse, harnais, jouet, panier ...).

Dans le cas où votre animal doit suivre un traitement ou des soins médicaux, le propriétaire s'engage à nous remettre le traitement en cours avec l'ordonnance vétérinaire associée à celui-ci.

Le prestataire se réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal dont le traitement serait trop lourd. De plus, la pension ne sera pas responsable si votre animal refuse de prendre son traitement. En effet, celui-ci ne pourra se faire uniquement si l'animal accepte de prendre son traitement facilement. Si une nourriture de "camouflage" est nécessaire, vous devrez la fournir en quantité suffisante pour couvrir la durée de son séjour.

Le carnet de santé à jour de votre animal devra être remis le jour de l'arrivée à la pension. Celui-ci sera conservé par la pension pendant toute la durée du séjour.

Tout problème de santé ou comportement particulier doit être signalé avant chaque prise en charge.

3. Conditions visite à domicile

Lors de la garde à domicile, votre animal devra :

- être traité contre les puces et les tiques,
- être vermifugé,
- être à jour de ses vaccins : Maladie de Carré, Parvovirose, Leptospirose, Hépatite contagieuse canine, Toux du chenil pour les chiens. Un animal ayant voyagé ou ayant été adopté hors de France devra être vacciné contre la Rage,
- avoir un comportement compatible avec la venue d'un tiers dans son environnement (pas d'agressivité extrême)

Le carnet de santé à jour de votre animal devra être laissé sur le lieu de garde.

Dans le cas où votre animal tombait malade avant le début de la garde, nous devons en être informé afin de voir si son état de santé est compatible avec votre absence.

Le client s'engage à fournir au prestataire l'alimentation spécifique de leur animal en quantité suffisante et les effets personnels de l'animal (laisse, harnais, jouet, panier ...).

Dans le cas où votre animal doit suivre un traitement ou des soins médicaux, le propriétaire s'engage à nous remettre le traitement en cours avec l'ordonnance vétérinaire associée à celui-ci.

Le dog-sitter ne sera pas responsable si votre animal refuse de prendre son traitement. En effet, celui-ci ne pourra se faire uniquement si l'animal accepte de prendre son traitement facilement. Si une nourriture de "camouflage" est nécessaire, vous devrez la fournir en quantité suffisante pour couvrir la durée des visites.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES



4. Conditions d'essai d'accueil

Pension familiale:

Une présentation de l'animal avant la garde est proposé si besoin par les deux parties.

Un essai facturé à la journée peut être proposé par le client.

Les heures d'arrivées et de départ seront définies entre les parties. Le Client doit être disponible et joignable ou une personne de confiance désignée pendant cette prestation pour venir récupérer son chien dans les plus bref délai si le prestataire estime que la garde est difficile.

Visite à domicile:

La pré-visite est obligatoire pour tout nouveau client. Elle permet de faire connaissance avec les propriétaires ainsi qu'avec leur animal, d'évaluer ses besoins, son comportement et de s'assurer que les conditions de prise en charge sont adaptées.

Lors de cette rencontre, le Client devra communiquer toutes les informations utiles concernant son animal (habitudes, alimentation, traitements, consignes particulières, etc.). Ces instructions pourront être récapitulées dans un mémo remis lors de cette pré-visite ou au plus tard au début de la prestation.

Elle est gratuite.

5. Modification, annulation, rétractation, interruption, prolongation

Toute demande de modification ou d'annulation de la prestation doit être communiquée au Prestataire dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation plus de 7 jours avant le début de la prestation, l'acompte versé sera remboursé au Client.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le début de la prestation, l'acompte reste acquis au Prestataire, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

En cas d'interruption de la prestation à l'initiative du Client pendant la période de garde, celui-ci s'engage à en informer le Prestataire dès que possible. Les prestations déjà réalisées restent dues. Les prestations non réalisées ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

En cas de demande de prolongation de la prestation pendant la période de garde, le Client doit en informer le Prestataire dès que possible. Le Prestataire se réserve le droit d'accepter ou de refuser cette demande en fonction de ses disponibilités.

6. Refus

Le prestataire se réserve le droit de refuser ou d'interrompre toute prestation d'hébergement familial ou de visite à domicile si les conditions d'admission, de sécurité ou de bien-être de l'animal ne sont pas respectées. Les sommes déjà versées seront conservées à titre d'indemnisation.

7. Urgences

En cas d'inquiétude dsur l'état de santé de l'animal, Meumeu&Compagnie s'engage à prévenir le client et à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer son rétablissement dans les plus brefs délais.

Si, après observation de l'animal, le personnel le juge nécessaire, soit le vétérinaire référent sera consulté, soit, à la demande du Client, le vétérinaire habituel de l'animal sera contacté.

Un forfait de 0,40€/km sera alors appliqué pour la prise en charge de l'animal. Les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES



8. Abandon

À l'issue de la prestation, le Client s'engage à récupérer son animal à la date et à l'heure convenues ou à prendre toutes les dispositions nécessaires pour son retour à domicile dans le cadre d'une visite à domicile.

Sans nouvelles du Client ou de la personne de confiance désignée dans un délai de 7 jours suivant la fin de la prestation, malgré les tentatives de contact du Prestataire, l'animal pourra être considéré comme abandonné. Le Prestataire se réserve alors le droit de confier l'animal aux autorités compétentes ou à une association de protection animale. Les frais engagés (garde supplémentaire, nourriture, soins vétérinaires, déplacements, etc.) resteront à la charge du Client.

Cette disposition s'applique sous réserve du respect de la réglementation en vigueur relative à l'abandon des animaux.

9. Responsabilité en cas de décès

En cas de décès naturel de l'animal durant la prestation, et sauf faute prouvée du professionnel, aucune indemnisation ne pourra être exigée.

En cas d'urgence vitale nécessitant une intervention immédiate et en l'absence de possibilité de joindre le propriétaire, le vétérinaire pourra prendre toute décision nécessaire dans l'intérêt exclusif de l'animal.

VI. Responsabilités générale

- L'entreprise Meumeu&Compagnie atteste être titulaire de l'ACACED (Attestation de Connaissances pour les Animaux de Compagnie d'Espèces Domestique), délivrée le 20 avril 2026 par le Ministère de l'Agriculture.
- L'entreprise Meumeu&Compagnie atteste être titulaire d'une formation de secourisme CANIN délivrée le 22 février 2026 par le gérant de la société ZOOPRO, organisme déclaré auprès de la Préfecture de Toulon.
- L'entreprise Meumeu&Compagnie déclare être couverte par une assurance de responsabilité civile chef d'entreprise auprès d'ORUS 20 bis rue La Fayette, 75009 Paris
- Le propriétaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés par son animal.
- Tous dommages causés par l'animal durant la prestation seront à la charge exclusive du propriétaire sauf faute avérée du Prestataire.

Lors des visites à domicile, le client s'engage à fournir un accès sécurisé au logement ainsi que toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Le prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages résultant d'une défaillance des installations du domicile ou d'informations incomplètes fournies par le client.

VII. Force majeure

La responsabilité de l'entreprise ne pourra être engagée en cas d'événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

VIII. Droit à l'image

Des photos de l'animal pourront être prises durant son séjour. Leur publication sur le site internet et sur tout support de communication (réseaux sociaux, flyers, etc.) ne pourra être effectuée qu'avec l'accord préalable du Client, pendant ou après la durée de la garde.

IX. Médiateur

Le client est informé qu'il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un éventuel litige.

Avant de saisir le médiateur, le client doit adresser une réclamation écrite à Meumeu et Compagnie. Si aucune solution n'est trouvée dans un délai de 30 jours, il pourra alors saisir le médiateur, gratuitement.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES



X. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, compétence est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social de l'entreprise.

XI. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement UE 2016/679), les informations personnelles collectées dans le cadre de la prestation (nom, prénom, adresse, téléphone, informations sur les animaux, etc.) sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations, la facturation et la communication avec le client.

Ces données ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans votre accord.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données. Pour exercer ces droits, il peut le faire depuis son espace client ou en faire la demande par email.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la relation client, et au maximum 5 ans après la dernière prestation, sauf obligation légale contraire.

